



Communiqué CRIIRAD – 25 juin 2015

## Fixation de limites de contamination radioactive inacceptables pour les aliments

### **La commission européenne défend l'anonymat des experts impliqués**

La CRIIRAD poursuit son bras de fer avec la Commission européenne afin d'obtenir les noms et références professionnelles des experts impliqués dans la validation « scientifique » du règlement fixant les limites de contamination radioactive applicables aux aliments suite à un accident nucléaire. Ces experts désignés dans le cadre du traité Euratom bénéficient d'un quasi-monopole dans l'élaboration des normes de radioprotection.

Vous trouverez sur notre site la fin de non-recevoir que nous a adressée la Commission européenne et les « arguments » qui la motivent (lire le [courrier du directeur de la DG-ENER](#)) ainsi que la réponse point par point que nous venons de lui adresser (lire la [réponse de la CRIIRAD](#)).

*Pour plus d'information sur ce dossier :*

<http://www.criirad.org/aliments-nma-accidentnucleaire/sommaire.html>

*Les anomalies relevées dans le rapport d'expertise : [communiqué 1 page](#) ; [communiqué 4 pages](#) (voir anomalies identifiées pages 2 et 3)*

*La plainte contre la commission européenne :*

[http://www.criirad.org/aliments-nma-accidentnucleaire/plainte-contre-commission\\_mEDIATEUR-EU.pdf](http://www.criirad.org/aliments-nma-accidentnucleaire/plainte-contre-commission_mEDIATEUR-EU.pdf)